

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-280

Centre d'Art Contemporain Photographique - Villa Pérochon -
Aménagement d'une artothèque : demande de subvention
auprès de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la
Direction Régionale des Affaires Culturelles

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Centre d'Art Contemporain Photographique - Villa
Pérochon - Aménagement d'une artothèque :
demande de subvention auprès de l'Etat, de la
Région Nouvelle-Aquitaine, de la Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le centre d'art contemporain photographique, installé dans la Villa Pérochon, participe à la promotion et à la notoriété de Niort par la consolidation d'équipements culturels et notamment par l'affirmation du soutien aux arts visuels.

Reconnue pour ses Rencontres annuelles de la Jeune photographie internationale, la Villa Pérochon possède un fonds important de photos d'auteurs sur les thèmes de Niort et ses alentours, collectées au gré des résidences de création. De nouveaux legs et créations viendront étoffer la collection.

Aussi, la Ville a décidé la création d'une artothèque afin de renforcer le développement de l'activité de la « Villa Pérochon » dans sa singularité d'outil dédié à la photographie contemporaine. L'artothèque prendra place au 1er étage du bâtiment, au-dessus des salles d'exposition pour faire bénéficier à un large public de particuliers, associations, entreprises ou collectivités, la diffusion d'œuvres contemporaines.

Ce projet répondant aux objectifs de développement des arts visuels de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des financements sont sollicités auprès de ces trois partenaires.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux et aléas Accès ascenseur R+1 et R+2 ; aménagement de l'artothèque ; Aménagement du sanitaire; Menuiseries extérieures ; labo photo du 2ème étage	450 000,00	DSIL	250 000,00
		Ville de Niort	100 000,00
		Région	100 000,00
Maîtrise d'œuvre & divers	50 000,00	DRAC	50 000,00
Total	500 000,00	Total	500 000,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat, de la DRAC et de la Région Nouvelle-Aquitaine les financements correspondants et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS